

interstices

Structure Territoires Innovation
Culture et Santé en Auvergne-Rhône-Alpes

Jusqu'au 16 octobre 2023

Lancement de l'Appel à projet annuel Culture et Santé 2024

Le programme Culture et Santé concerne les projets déposés par un établissement/service de santé dont les actions devront permettre à la fois : l'accès aux œuvres ; la pratique artistique ; le partage autour de savoir-faire ; la transmission de connaissances culturelles.

CADRE D'INTERVENTION ET OBJECTIFS

En Auvergne-Rhône-Alpes, le programme Culture et Santé est développé par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), l'Agence Régionale de Santé (ARS) et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Il s'inscrit dans une politique publique nationale développée depuis 1999 conjointement par le ministère de la Santé et de la Prévention et le ministère de la Culture. Sur le territoire national, le partenariat se décline au travers de conventions signées entre les DRAC et les ARS, et selon les territoires, les collectivités.

La DRAC, l'ARS et la Région Auvergne-Rhône-Alpes partagent les mêmes objectifs :

- Favoriser l'accès aux arts et à la culture de tous, notamment les personnes isolées ou fragiles dont les personnes en situation de handicap, les personnes âgées, les personnes hospitalisées.
- Promouvoir une politique de santé qui prenne en compte toutes les dimensions de la personne.
- Répondre aux besoins des acteurs culturels de diversification des publics et d'exploration de nouveaux espaces de rencontres, aux envies créatrices des artistes de développer des actions novatrices et d'aller à la rencontre de nouveaux publics.

[Retrouvez ici toutes les informations](#) pour candidater en ligne.

